

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

SGCE
2
RECTIFICATIF N°70/316 du 28/9/70
/MT.DGT.DELC 41/6
à l'article 1er du décret n° 69/396 du 26/11/69
portant reclassement et nomination de Monsieur
ONDAYE Gérard.

AU LIEU DE :

VISAS :

D.F. 

ARTICLE 1er - En application des dispositions des articles 4 et 5 du décret n° 65-44 du 12 Février 1965 susvisé, Monsieur ONDAYE Gérard, Assistant Sanitaire 4° échelon, indice local 890 des cadres de la catégorie A Hiérarchie 2 des Services Sociaux (Santé Publique) en service à la Direction de la Santé Publique à Brazzaville, titulaire du diplôme de Docteur en Médecine (Diplôme d'Université) et d'un Certificat d'Etudes Spéciales est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Médecin 6° échelon, indice local 1350 - ACC et RSMC : néant.

L I R E :

C.F. 

ARTICLE 1er - En application des dispositions des articles 4 et 5 du décret n° 65-44 du 12 Février 1965 susvisé, Monsieur ONDAYE Gérard, Assistant Sanitaire 5° échelon, indice local 970 des cadres de la catégorie A hiérarchie 2 des Services Sociaux (Santé Publique) en service au Secrétariat Général à la Santé Publique et aux Affaires Sociales, titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine (Diplôme d'Université) et d'un Certificat d'Etudes Spéciales en Hygiène est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Médecin 7° échelon, indice 1490 - ACC et RSMC : néant.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

BRAZZAVILLE, LE 28 Septembre 1970

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

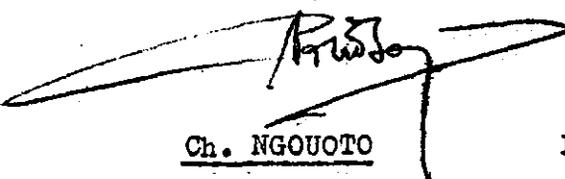
Le Ministre des Affaires Sociales, de
la Santé Publique et du Travail

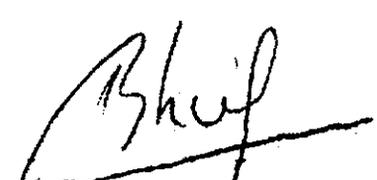

Commandant M. NGOUABI

Le Ministre des Finances et du Budget

AMPLIATIONS:

JORPC 1
DGT.D'ELC 4
DGT-BST 1
DGT,DELIC 1
DF 3
CF 2
Ministère 1
SGS 2
SGCE/BC 2
Intéressé 1
Dossier 1


Ch. NGOUOTO


B. MATINGOU